

BAREME DES HONORAIRES

LOCATION

Honoraires applicables à la signature :

30 % HT du loyer annuel HT HC
(sauf disposition particulière du mandat)

Cette rémunération sera à la charge en partie ou en totalité du bailleur et/ou du preneur et sera payable le jour de la conclusion effective de l'acte.

VENTE

Dans le cadre de la réalisation de la transaction, la rémunération du mandataire, sauf disposition particulière du mandat, sera selon le prix de vente, calculée de la manière suivante :

Prix de vente net vendeur en €	Honoraires d'agence en pourcentage du prix de vente net vendeur
< 200 000 €	7% HT
201 000 € à 500 000 €	6% HT
> 500 001 €	5% HT

Cette rémunération sera à la charge en partie ou en totalité du vendeur et/ou de l'acquéreur et sera payable le jour de la conclusion effective de l'acte.

AVIS DE VALEUR

Document simplifié : 500 € HT

Dossier détaillé : 1000 € HT

TVA au taux applicable en vigueur